**- QUESTIONS ET EXERCICES- FISC EE**

1. **Questions :**
2. Distinguer entre double imposition juridique et double imposition économique ?
3. Quelles sont les méthodes d’élimination de la double imposition ?
4. Quelle est la définition à donner aux concepts non précisés par la CFI ?
5. En règle générale à quel pays est attribué le droit d’imposer ?
6. Quelles sont les modalités d’imposition des revenus passifs ?
7. Définir la notion des prix de transfert ?
8. Quels sont les instruments de planification fiscale internationale ?
9. Quels sont les objectifs d’une CFI ?
10. **Exercices**: Déterminer le régime fiscal applicable aux opérations suivantes réalisées par le groupe SH:
11. Importation d’un appareil de forage : 1000000 DA FOB, assurance 20000 DA, transport 4% ;
12. Importation d’un service d’engineering pétrolier : 40 000 € (TC = 98) ;
13. Formation en géologie pétrolière de 10 jours assurée par un expert français 1000 E/j ;
14. Importation d’un service d’étude para pétrolière dont 20% équipements, avec une valeur de

15 000 000DA

1. Conclusion d’un contrat EPC (station de pompage) avec les caractéristiques suivantes :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Eléments du contrat | Partie DA | Partie devises |
| Equipements | 1 200 000 | 20 000 |
| Etudes | 0 | 15 000 net |
| Travaux | 1. 800 000 | 0 |

**6-** Conclusion d’un contrat d’usage d’un logiciel informatique Français selon les données suivantes :

- Valeur globale : 100000 € ;

- Paiement de redevances annuelles (5 ans) ;

- Formation de perfectionnement pour une durée de 8mois (10% de la valeur).

**7-**Signature d’un marché de travaux pétrolier avec une entreprise canadienne non établie, avec les clauses suivantes (Durée du contrat : 2 mois et demi) :

- Montant global (2 000 000DA et 15 000 €) ;

- Prestation de services 5000 €

**8-** Création d’une société mixte en pétrochimie SH/AB (51% SH- 49% société française AB), avec signature d’un contrat de management entre SH/AB et AB 20.000 E. le DG de la SH/AB est un détaché de la AB (3 semaines en Algérie et 1 semaine en France) rémunéré à 10.000 E/mois par AB et 50.000 DA/mois par SH/AB.

**9-** Constitution d’un groupement avec une compagnie étrangère pour l’exploitation d’un gisement pétrolier (partage de production).

**10-**Une entreprise étrangère qui ne possède pas d’établissement stable en Algérie a conclu avec une filiale de SH, un contrat de prestations de services avec fournitures d’équipement d’un montant net global (transférable) de 5.000.000 DA TTC non facturé séparément.

Elle a engagé au titre des frais de transport et de séjour du personnel envoyé en mission en Algérie un montant remboursable de 300.000 DA.

Au cours de la réalisation du contrat, elle a loué du matériel pour un montant de 600.000 DA. Elle a bénéficié d’intérêts pour paiement à terme du prix des services fournis d’un montant de 700.000 DA.